



République Française
Département de la Moselle

ARRETE DU PRESIDENT 2026-29

portant nomination temporaire d'un mandataire à la régie de recettes du Centre aquatique communautaire CAP VERT à Breistroff-la-Grande – Période estivale 2026

Vu la décision du Président n° 2018-74 en date du 11 décembre 2018 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits et de services générés par le Centre aquatique communautaire CAP VERT à Breistroff-la-Grande, modifiée par les décisions du Président n° 2019-24 en date du 27 mars 2019 et n° 2023-49 en date du 3 juillet 2023,

Vu l'arrêté du Président n° 2026-04 en date du 3 mars 2026 portant nomination d'un régisseur de recettes pour l'encaissement des produits et de services générés par le Centre aquatique communautaire CAP VERT à Breistroff-la-Grande,

Considérant la nécessité de nommer des mandataires complémentaires pendant la période estivale 2026,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 7 juillet 2026,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1 :

Madame [REDACTED] est nommée mandataire de la régie de recettes « Centre aquatique communautaire CAP VERT », du 1^{er} juillet au 31 juillet 2026, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie « Centre aquatique communautaire CAP VERT » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.
Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 :

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Cattenom, le 7 juillet 2026

Roland BALCERZAK
Président



date publication : le 20/07/2026

Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le 13 juillet 2026

Vu pour acceptation

[REDACTED]

Le régisseur



Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le 13.07.2026

"Vu pour acceptation"

[REDACTED]

Le mandataire suppléant



Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le 15 juillet 2026

Vu pour acceptation

[REDACTED]

Le mandataire



Mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Le